

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU Jeu Five Flood du 01/03/2010 au 30/04/2010</p>

ARTICLE 1

La société WRIGLEY S.A.S, l'organisateur, dont le siège social est situé 14 place Marie-Jeanne Bassot 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 453 802 258, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à compter du 1er mars 2010 au 30 avril 2010 minuit, intitulé « 5 Flood »

ARTICLE 2

Ce jeu est uniquement accessible en envoyant un SMS au 63015.

ARTICLE 3

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel de la société WRIGLEY et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (c'est-à-dire: les parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

ARTICLE 4

Principes du jeu:

Pour participer, il suffit d'envoyer par SMS le message "Five" suivi du nom de votre magasin au 63015 (0,35 €TTC par envoi + prix d'un SMS) entre le 01/03/2010 et 30/04/2010. Le participant recevra dès lors un SMS lui indiquant s'il a perdu ou s'il a gagné. Dans ce dernier cas, il devra alors renvoyer un SMS indiquant son adresse postale et son âge pour l'envoi de la dotation.

S'agissant d'instantanés gagnants ouverts, l'intégralité des lots seront gagnés à la fin du jeu.

Toute participation incomplète, illisible ou falsifiée, ou qui s'avère être une fausse identité après vérification, sera considérée comme nulle.

Les noms des gagnants feront l'objet d'un procès-verbal déposé chez huissier.

Les lots mis en jeu sont nominatifs, et non cessibles.

Si le gagnant n'était pas joignable (mauvaise adresse), son gain resterait valable pour une durée de 4 mois suivant la date du tirage au sort, s'il prend contact avec l'Organisateur dans ce délai. Au-delà de cette date, son lot sera annulé et ne sera pas remis en jeu.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Une seule participation quotidienne par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone).

ARTICLE 5

Les dotations sont:

- 75 iPod® Nano d'une valeur commerciale unitaire de 149€ TTC.

Les lots offerts ne peuvent pas être transférés à des tiers. **Apple n'est ni sponsor ni partenaire de l'opération.** Toutes les marques, tous les droits d'auteur et tous les droits intellectuels concernant les mots, designs ou configuration de iPod® sont la propriété de Apple Inc.

ARTICLE 6

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Toute personne qui participe au présent jeu-concours à partir d'un téléphone portable pourra obtenir le remboursement des frais d'envoi dudit SMS lié à sa participation au jeu-concours, sur justificatifs, selon les tarifs des opérateurs en vigueur pour une communication locale depuis un poste fixe pour la France Métropolitaine, sur simple demande écrite adressée par écrit à : Wrigley (SAS), « Jeu Five Flood », 14 pl Marie-Jeanne Bassot 92300 LEVALLOIS PERRET.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique participant (une enveloppe : une demande de remboursement) soit 0,35 €TTC par envoi + prix d'un SMS. Le timbre correspondant sera également remboursé (sur la base de 0.49 € correspondant au tarif lent en vigueur, pour un pli de moins de 20 grammes) sur demande expresse faite en même temps que la demande de remboursement des frais du SMS. Toute demande de remboursement des frais devra obligatoirement être accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), de la date et l'heure de ses participations, et d'une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique auquel il est abonné à son nom. Toute demande, pour être prise en compte, devra impérativement parvenir par écrit au plus tard 30 jours après la clôture du jeu-concours, cachet de la poste faisant foi.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de téléphonie.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains opérateurs téléphoniques offrent l'envoi gratuit et illimité de SMS, il est expressément convenu que tout envoi de SMS au 63015 s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services de l'opérateur téléphonique est dans ce cas contracté par le client pour son usage en général et que le fait pour le Participant d'envoyer un SMS et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 7

Les gagnants seront prévenus directement par SMS et recevront leur lot à l'adresse indiquée par SMS dans un délai de 8 semaines à compter du 30/04/2010. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. La liste des gagnants (nom, prénom et code postal) pourra être obtenue en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à La société Wrigley S.A.S à l'adresse indiquée ci-dessous, dans le mois suivant la fin du jeu.

Wrigley (SAS)
Jeu 5 Flood
14 place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS PERRET

ARTICLE 8

L'Organisateur se réserve le droit de publier on et off-line les prénoms, la première lettre des noms de famille ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots.

ARTICLE 9

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce jeu :

Wrigley (SAS)
Jeu 5 Flood
14 place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS PERRET

Sous réserve de leur consentement explicite les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société WRIGLEY (SAS) ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 10

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. La responsabilité d'Organisateur ne saurait être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, la société WRIGLEY (SAS) décline toute responsabilité pour le cas où le service serait indisponible au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants

ARTICLE 11

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son prénom ainsi que la première lettre de son nom soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

ARTICLE 12

La société WRIGLEY (SAS) se réserve le droit d'utiliser à des fins publicitaires le prénom, la première lettre du nom, la ville de résidence, voix et image du gagnant. Si ce gagnant s'oppose à l'utilisation de son prénom, de la première lettre de son nom ainsi que de l'indication de sa ville de résidence à des fins publicitaires, il doit le faire savoir à l'adresse du jeu en recommandé avec accusé de réception.

Si ce gagnant autorise l'utilisation de son prénom, de la première lettre de son nom ainsi que de l'indication de sa ville de résidence à des fins publicitaires, il le fait sans que cela lui confère un droit à de quelconques avantages.

Wrigley (SAS)

Jeu 5 Flood

14 place Marie-Jeanne Bassot

92300 LEVALLOIS PERRET

ARTICLE 13

Toute contestation, tout litige sur l'application et l'interprétation du présent règlement seront tranchés par la société organisatrice, sous contrôle de l'huissier de justice, dépositaire du règlement et après son avis.

ARTICLE 14

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 15

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Kutarba et Maître Leroy – Cabinet Kutarba-Leroy, 40 rue Sadi Carnot 78512 Rambouillet - T. +33(0)1 34 83 00 24

Le règlement est disponible gratuitement sur le site internet www.5gum.fr ou sur simple demande écrite avant le 30 avril 2010 (sous pli suffisamment affranchi), accompagnée des coordonnées complètes du demandeur à l'adresse suivante :

Wrigley (SAS)
Jeu 5 Flood
14 place Marie-Jeanne Bassot
92300 LEVALLOIS PERRET

Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursés (au tarif lent en vigueur) sur simple demande concomitante à la demande du règlement.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes ou insuffisamment affranchies.